

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 29/05/2026

Les premiers maillots contrefaisants de la Coupe du Monde 2026 saisis par la Douane de Marne-La-Vallée



À l'approche de la Coupe du Monde de football 2026, les douaniers du bureau de Marne-la-Vallée ont saisi, en l'espace de cinq jours, près de 2 300 maillots contrefaisants la Coupe du Monde 2026. Les marchandises de fraude, en provenance de Chine, ont été interceptées par les douaniers dans un flux massif de 1 100 colis contenant tous ces copies illégales. Elles étaient acheminées dans le fret postal traité sur le site de Chelles (Seine-et-Marne) et contrôlé par la Douane française.

Un flux suspect identifié dans le commerce en ligne

À l'occasion de contrôles portant sur des envois de petits colis liés au commerce en ligne en provenance de Chine, les douaniers du bureau de Marne-la-Vallée ont identifié un nouveau flux de colis suspects. En moins d'une semaine, c'est près de 1 100 colis qui ont été extraits du flux postal pour être contrôlés.

Plus de 2 300 maillots saisis

À l'issue des contrôles, 2 300 maillots de football ont été saisis. Ces articles portent atteinte aux droits de propriété intellectuelle de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA), des équipementiers ainsi que des équipes nationales appelées à participer à cette compétition internationale.

La contrefaçon des articles de sport est un phénomène récurrent à l'approche des grandes compétitions sportives internationales. La proximité de la Coupe du Monde 2026 génère une demande accrue de produits dérivés, que les réseaux criminels cherchent à exploiter en inondant les marchés en ligne et physiques de produits de mauvaise qualité voire dangereux, vendus à bas prix, en violation des droits de propriété intellectuelle.

En réaction et pour toutes ces échéances internationales, la Douane française se prépare à ces arrivées pour la protection économique du territoire et celle des consommateurs. Ainsi pour les Jeux Olympiques et Paralympique 2024, les douaniers avaient mené 27 500 missions de contrôle spécifiques en lien avec l'évènement.

La contrefaçon, une priorité de la douane française

En 2025, la Douane française a saisi 2,83 millions d'articles contrefaisants dans le seul fret express et postal. Sur l'ensemble du marché, les jouets, jeux et articles de sport constituent la catégorie la plus saisie (65,21 % des articles interceptés), devant les vêtements et accessoires (12,84 %). Ces trois dernières années, ce sont plus de 60 millions d'articles contrefaits qui ont été retirés du marché par les services douaniers.

La Douane française accompagne également les consommateurs en apportant ses conseils et recommandations pour éviter l'achat de ce type de produits : <https://www.douane.gouv.fr/comment-eviter-les-contrefacons>

[POUR ALLER PLUS LOIN](#)

- Album photos : <https://www.flickr.com/photos/douanefrance/albums/72177720333891742/with/55298957496>
- Lien du Bilan de la douane 2025 : https://www.douane.gouv.fr/sites/default/files/2026-02/19/Bilan_Douane_2025.pdf
- Plan national anti-contrefaçons 2024 2026 : <https://www.douane.gouv.fr/sites/default/files/2024-03/01/plan-national-anti-contrefacons-2024-2026.pdf>
- Visuels libres de droits sous réserve d'indiquer le crédit : DOUANE FRANÇAISE

Contact presse :

Service de presse de la douane : Tél 01 57 53 42 11 / 4318 / 4718 / 4714 / 4889
presse@douane.finances.gouv.fr